

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS 19/2023

Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Comme mentionné dans le préavis n° 10/2023, plusieurs études ont été menées dans le secteur rte d'Yverdon, le tronçon inférieur de la rte de Morrens et le chemin de Derrière-la-Ville afin d'avoir une vision globale à court et moyen terme tant au niveau des infrastructures souterraines que de surface.

La Municipalité souhaite étendre la zone 30 km/h. à la rte de Morrens et créer une zone de rencontre au chemin de Derrière-la-Ville pour sécuriser la zone des infrastructures scolaires en laissant la priorité aux piétons et en abaissant la vitesse des véhicules.

Ces projets, en cours ou encore à réaliser, ont pour objectifs de réfectionner les aménagements routiers, de remplacer les collecteurs défectueux et sous-dimensionnés et d'aménager des modérateurs de trafic dans les zones concernées.

Cette planification est jusqu'à présent respectée, les travaux à la route d'Yverdon étant sur le point de se terminer.

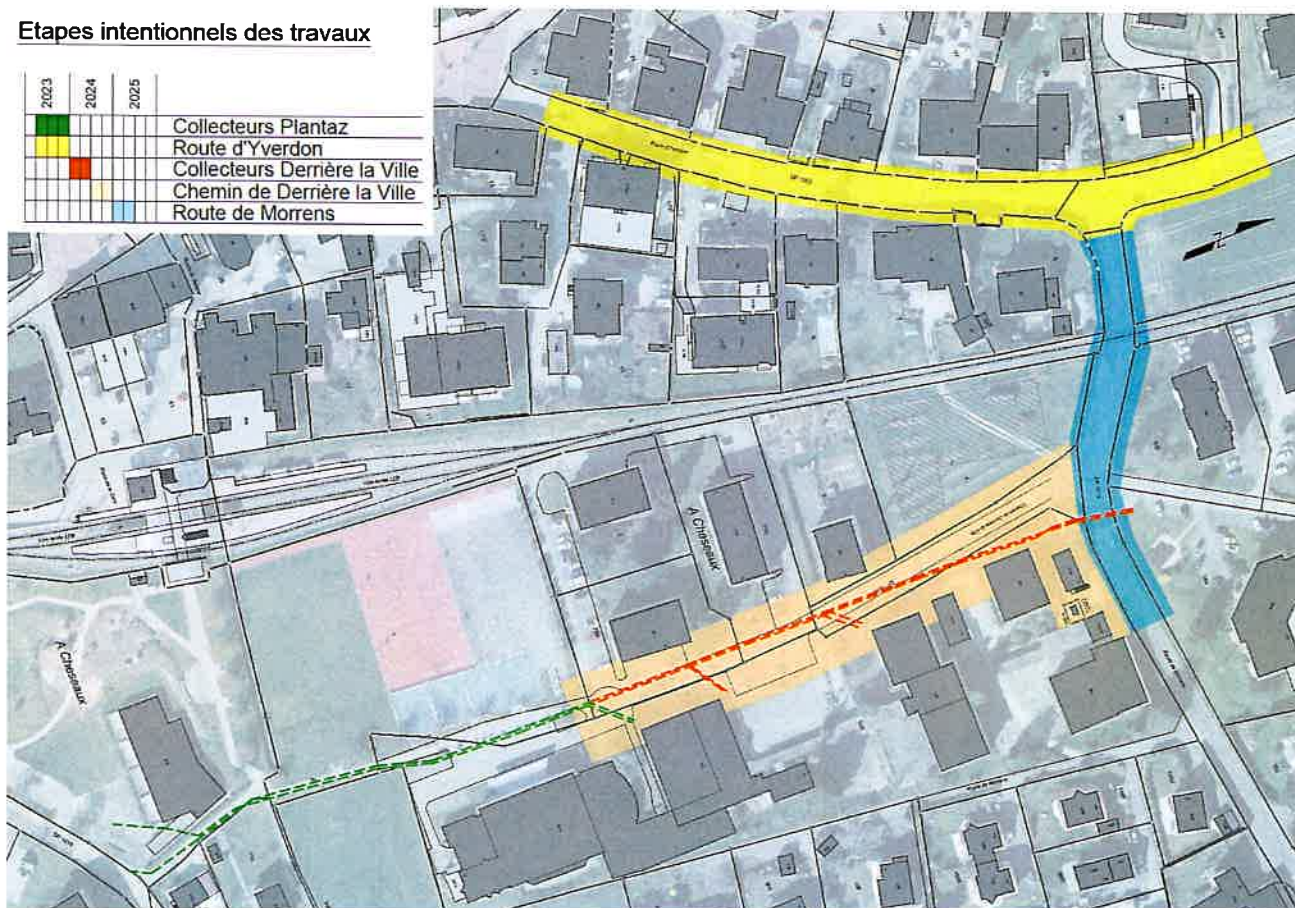
Les travaux pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de la Plantaz et le mini-giratoire du chemin de Derrière-la-Ville sont en cours et se poursuivent jusqu'à la fin de l'année.

Ce préavis s'insère donc dans la continuité des travaux réalisés jusqu'à présent.

Vous retrouvez ci-dessous le planning intentionnel que nous vous avons présenté dans le cadre du précédent préavis déposé.

Etapes intentionnels des travaux

2023	2024	2025	
■			Collecteurs Plantaz
■	■		Route d'Yverdon
■	■	■	Collecteurs Derrière la Ville
■	■	■	Chemin de Derrière la Ville
■	■	■	Route de Morrens



2. Situation actuelle du chemin de Derrière-la-Ville

2.a. Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées :

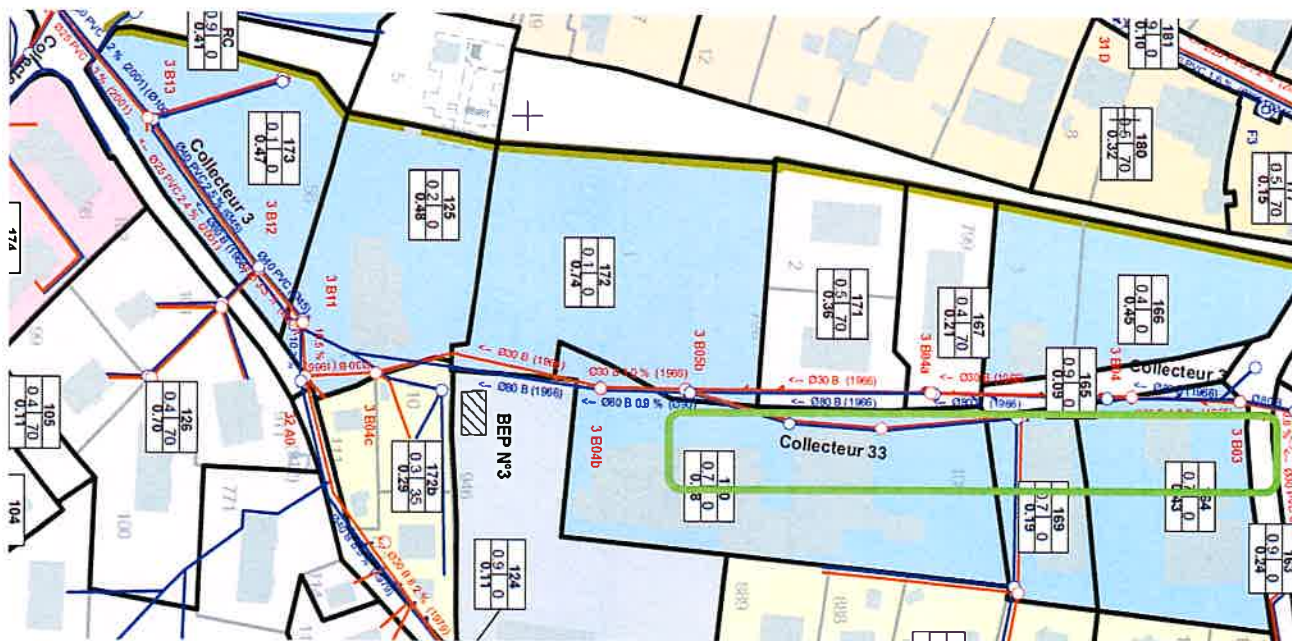
Les collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées situés sous le chemin de Derrière-la-Ville ont été construits en 1966.

Ce réseau d'assainissement comprend une canalisation d'eaux claires en béton Ø 80cm et une canalisation d'eaux usées en béton Ø 30cm.

Selon les calculs réalisés dans le Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), ces collecteurs sont aujourd'hui sous-dimensionnés en raison notamment des faibles pentes.

De plus, le dernier passage caméra, effectué en 2022, confirme que ces collecteurs sont en mauvais état et comportent des défauts à de nombreux endroits.

Il est temps de les remplacer.



Extrait du PGEE — Secteur concerné

Des contrôles ont également été réalisés sur les canalisations privées afin de vérifier la conformité des branchements et la bonne mise en séparatif des eaux. Des modifications de minime importance devront être réalisées aux frais des propriétaires privés dans un délai maximum de deux ans.

2.b. Aménagements routiers au chemin de Derrière-la-Ville :

La chaussée et les trottoirs du chemin de Derrière-la-Ville sont en mauvais état. De nombreuses fouilles sont apparentes et l'enrobé est très dégradé. De nombreuses fissures du revêtement sont visibles, il est donc nécessaire de le remettre en état. De plus, la canalisation d'eau potable a montré des signes évidents de faiblesse ces dernières années, eau@lausanne profitera des travaux pour la remplacer.

3. Réalisations des travaux

3.a. Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées :

Le collecteur communal d'eaux claires d'un diamètre \varnothing 80cm et d'une profondeur moyenne de 2.10m sera remplacé depuis la nouvelle chambre posée dans le cadre des travaux de la précédente étape Plantaz-Derrière-la-Ville (Etape 2 - Préavis 14/2023).

Sur sa première portion, la canalisation sera remplacée sur environ 30 mètres par un nouveau tuyau béton \varnothing 90cm, avec une pente moyenne de 2,0% et des profondeurs comprises entre 2.60m et 2.70m.

Sur sa seconde portion, il est prévu le placement du collecteur actuel par la pose d'un nouveau tuyau béton \varnothing 80cm, sur environ 150 mètres avec une pente moyenne de 2,5% et des profondeurs comprises entre 2.10m et 2.60m. Des nouvelles chambres de visite sont prévues pour reprendre les eaux des raccordements existants et permettre l'accès pour l'entretien des collecteurs (curage).

Le collecteur communal d'eaux usées, d'un diamètre de \varnothing 30cm en béton et d'une profondeur moyenne de 3.00m sera remplacé par un nouveau collecteur en polypropylène d'un diamètre de \varnothing 31,5cm sur environ 180 mètres avec une pente moyenne comprise entre 2.0% et 3.4%. Des

nouvelles chambres de visite sont prévues pour reprendre les eaux des raccordements existants et permettre l'accès pour l'entretien des collecteurs (curage).

3.b. Aménagements routiers au Chemin de Derrière-la-Ville :

Les travaux au chemin de Derrière-la-Ville concernent un tronçon d'une longueur totale d'environ 170 mètres compris entre le carrefour de la route de Morrens et le mini-giratoire de Derrière-la-Ville.

Depuis la construction du collège Loÿs-de-Cheseaux, la Municipalité constate une forte augmentation du nombre d'écoliers empruntant le chemin de Derrière-la-Ville. Les bâtiments scolaires se situant de part et d'autre de ce dernier, génèrent des traversées piétonnes plus fréquentes. Dès lors, la Municipalité estime cohérent de rendre la priorité aux piétons en créant dans ce secteur une zone 20 km/h.

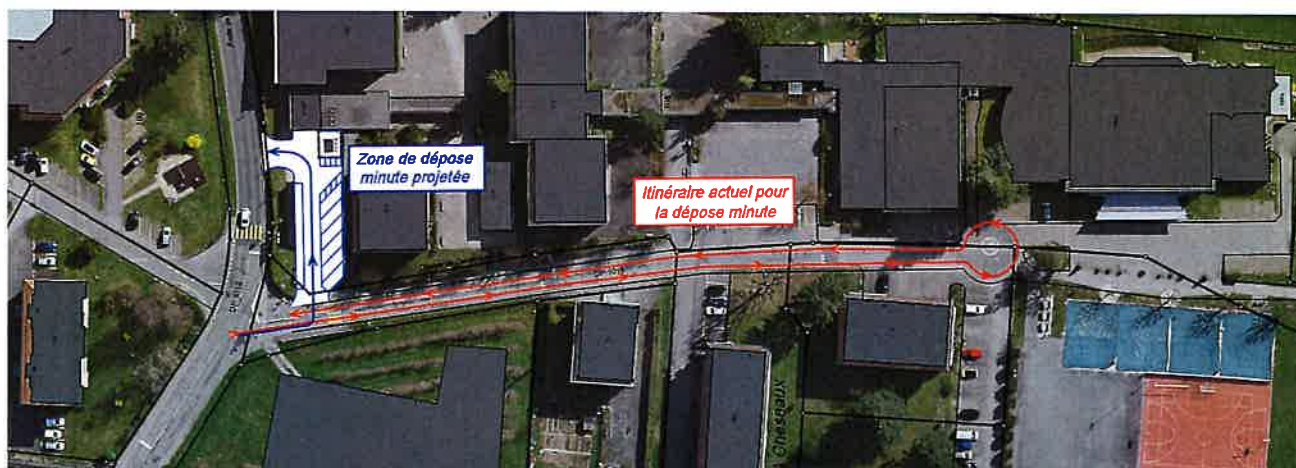
Afin de mettre en œuvre cette zone de rencontre, le trottoir sera supprimé et la chaussée sera complètement refaite. Des modérateurs de trafic seront disposés le long de cet axe et il est prévu trois zones colorées d'aide à la traversée sur la chaussée.

Les places de stationnement existantes le long du chemin de Derrière-la-Ville seront supprimées pour sécuriser les piétons, évitant ainsi des manœuvres sur la chaussée. Le caractère de la zone de rencontre s'en trouvera renforcé et la cour d'école s'en trouvera agrandie.

Afin d'assurer une bonne liaison entre le bâtiment Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux et les autres bâtiments scolaires à l'est du chemin de Derrière-la-Ville, il est prévu la création d'un nouvel escalier intégrant une rampe adaptée à la mobilité réduite et conforme à la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées).

Comme nouvelle mesure pour réduire au maximum le trafic au chemin de Derrière-la-Ville, il est prévu de créer une zone de dépose minute pour les parents le long de la route de Morrens.

En effet, les parents qui déposent en voiture leurs enfants devant les bâtiments scolaires font demi-tour au mini-giratoire et parcourent ainsi Derrière-la-Ville dans les deux sens.

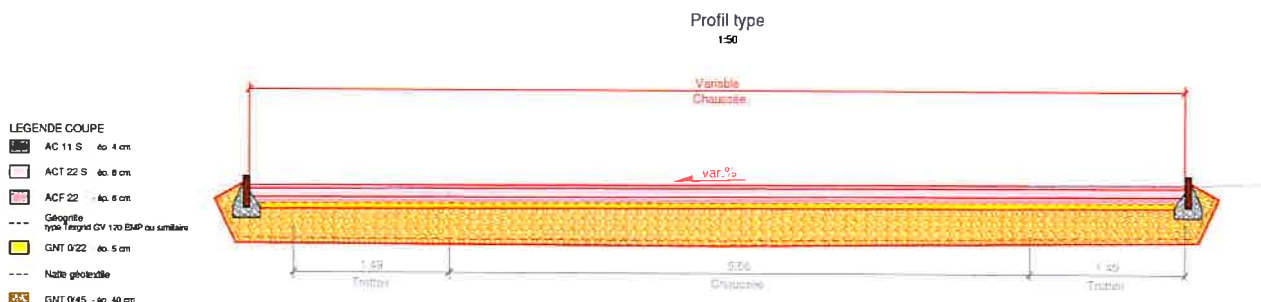


La largeur de la chaussée variera entre 6.30m et 8.50m et des éléments de modération seront disposés le long de cet axe pour ralentir le trafic.

La signalisation et le marquage seront adaptés à cette réduction de vitesse.

L'éclairage public sera entièrement adapté aux aménagements routiers. Il sera complété par des nouveaux éclairages pour la zone de dépose minute et le parking des manifestations situé sur la cour d'école DLV III. Le choix du type de luminaires se portera sur la technologie LED.

La coupe-type du projet est la suivante :



3.c. Aménagements route de Morrens et chemin de Champ-Pamont :

Pour garantir la cohérence des travaux réalisés dans ce secteur et d'y instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h, des petits aménagements sont prévus pour modérer le trafic à la route de Morrens et au chemin de Champ-Pamont. Il s'agit principalement de réduire ponctuellement la largeur de la chaussée par la pose de potelets ou de bacs à fleurs. Des zones colorées pour l'aide à la traversée sont également prévues.

4. Procédures

4.a. Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées :

Etant donné que les travaux concernent le remplacement de collecteurs existants, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une enquête publique.

4.b. Aménagements routiers au Chemin de Derrière-la-Ville :

Le projet pour la modification des aménagements routiers a suivi la procédure selon la procédure de la Loi sur les routes (LRou).

Les plans ont été soumis à la Direction générale des routes (DGMR) en même temps que les aménagements de la route d'Yverdon. Le préavis de la DGMR est positif.

Un dossier a été déposé aux formalités d'enquête publique du 24 juin au 23 juillet 2023. Il n'y a eu ni remarque ni opposition au projet.

4.c. Zones 20 / 30 :

Un plan a été soumis à la DGMR pour la mise en zone 20 et 30 km/h des secteurs, selon la nouvelle procédure simplifiée. La mesure a été acceptée.

En application des dispositions cantonales, cette mesure a été publiée officiellement dans la Feuille des Avis Officiels du 8 août 2023. N'ayant pas eu de recours, nous pouvons procéder à la mise en place de la mesure de réduction de la limitation de vitesse et mise en place de la signalisation.

5. Coût des travaux

Les montants indiqués ont été calculés sur la base de soumissions rentrées pour les travaux de génie civil :

5.a. Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées :

- Etudes préliminaires	Fr.	15'000.-
- Travaux de génie-civil, collecteurs	Fr.	605'000.-
- Honoraires ingénieur civil (avant-projet, projet et exécution)	Fr.	75'000.-
- Contrôle de collecteurs et de la mise en séparatif	Fr.	20'000.-
- Honoraires géomètre, remise en état abornement	Fr.	5'000.-
- Réserve pour indemnités pour emprises provisoires sur privés	Fr.	5'000.-
- Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	75'000.-
Montant total collecteurs HT (TVA en sus)	Fr.	<u>800'000.-</u>

5.b. Aménagements routiers au Chemin de Derrière-la-Ville :

- Etudes préliminaires	Fr.	15'000.-
- Travaux de génie-civil, trottoirs, chaussée, bordures et revêtement	Fr.	605'000.-
- Déplacement des conteneurs « Portakabin »	Fr.	5'000.-
- Serrurerie garde-corps	Fr.	20'000.-
- Abris vélos	Fr.	50'000.-
- Marquages (stationnement)	Fr.	20'000.-
- Plantations et mobilier urbain	Fr.	25'000.-
- Eclairage public, fourniture, pose, raccordement	Fr.	35'000.-
- Eclairage parking	Fr.	35'000.-
- Honoraires ingénieur civil (avant-projet, projet et exécution)	Fr.	75'000.-
- Honoraires géomètre, remise en état abornement	Fr.	10'000.-
- Enquête publique, émoluments, autorisation et publication	Fr.	5'000.-
- Réserve pour indemnités pour emprises provisoires sur privés	Fr.	5'000.-
- Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	95'000.-
Montant total aménagements routiers HT (TVA en sus)	Fr.	<u>1'000'000.-</u>

5.c. Zones 20 / 30 :

- Etudes préliminaires	Fr.	5'000.-
- Marquage routier zones 20/30, signalisation, bacs (modérateurs), surfaces colorées	Fr.	80'000.-
- Honoraires ingénieur civil (avant-projet, projet et exécution)	Fr.	5'000.-
- Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	10'000.-
Montant total aménagements routiers HT (TVA en sus)	Fr.	<u>100'000.-</u>

Montant global des collecteurs, des aménagements routiers et zones 20 / 30

Fr. 1'900'000.00

6. Planning intentionnel des travaux

Il est prévu de débiter le chantier début 2024 pour une durée approximative d'une année.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 1'900'000.00 (HT) pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville ainsi qu'aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAU

- Vu le préavis municipal 19/2023 du 25 septembre 2023
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Vu le rapport de la commission des finances

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'900'000.- destiné au remplacement des collecteurs EC + EU ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont.
- D'amortir la part des investissements des collecteurs par prélèvement au fonds affecté (5.a.).
- D'amortir le solde en 30 ans dès 2024 (5.b. et 5.c.).
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

Les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 25 septembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La secrétaire :

E. FLEURY F. PILET



Annexes : Plan des canalisations
Plan des aménagements
Plan des zones 20 / 30